



## MÉMOIRES DU XXe SIÈCLE EN AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

### APPEL À PROJETS 2016

**ATTENTION : UNE SEULE SESSION EN 2016**

La Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'État, Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes, ont souhaité mettre conjointement en place le présent appel à projets, dont l'objectif est d'encourager les démarches de connaissance et de valorisation des mémoires du XXe siècle sur le territoire régional.

#### I. THÉMATIQUES

##### **1. Mémoires des grands conflits du XXe siècle**

Le siècle qui vient de s'achever a été marqué par plusieurs grands conflits encore très présents dans le quotidien, notamment par leur dimension dramatique (événements tragiques, actes d'héroïsme, mémoires douloureuses, mémoires de la perte). Certains de ces événements continuent ainsi à résonner dans notre présent, que ce soit sous la forme de traces, matérielles ou immatérielles, que ce soit sous la forme de récits, de pratiques ou d'éléments culturels offrant un certain point de vue sur l'expérience passée. La question de la transmission, et avec elle, celles de la prise en charge institutionnelle et de la réception actuelle de la mémoire de ces événements ne sauraient être ignorées alors que les acteurs et observateurs contemporains de ces conflits disparaissent. Au-delà de la dimension commémorative, les projets s'efforceront de valoriser ce qui fait sens aujourd'hui à travers le traitement de ces événements conflictuels. Le lien avec le territoire régional doit être avéré.

Les projets devront faire preuve d'une approche scientifique : qu'il s'agisse d'expositions, de publications, de rencontres ou autres, il conviendra de s'entourer d'un conseil scientifique ou d'un expert reconnu qui valide la démarche.

##### **2. Mémoires des migrations**

Faits historiques marquants pour l'histoire du XXe siècle en Auvergne-Rhône-Alpes, les multiples mouvements de populations, des campagnes vers les villes puis par vagues migratoires successives, depuis les pays alpins et méditerranéens et enfin, avec les dernières décennies, des pays de l'Europe centrale, orientale et de l'Asie, donnent à la région une identité qui fait sa richesse et sa diversité. Ce sont ces mouvements migratoires depuis Auvergne-Rhône-Alpes mais aussi vers elle qui trouveront ici leur place au travers de projets ouverts, en s'efforçant d'éviter tout développement nostalgique et surtout toute tentation de repli identitaire.

\* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'Etat avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016, après avis du Conseil régional.

La mobilité des populations et l'arrivée de populations migrantes sur le territoire régional amènent également de nouvelles langues parlées en public ou en privé. La transmission ou l'absence de transmission de la langue des parents, sa place dans la mémoire familiale, mais aussi les rapports interculturels entre une langue liée à la migration et la langue du pays d'accueil sont autant de thèmes susceptibles de s'inscrire dans cet axe.

Les projets présentés au titre de cette thématique devront dans tous les cas faire l'objet d'un réel accompagnement scientifique permettant d'apporter un éclairage sur la compréhension des phénomènes migratoires. Les projets de simple collecte / restitution ne seront pas retenus. Les démarches comparatives, sur plusieurs territoires de la région, ou les approches qui s'intéressent aux mémoires croisées des migrations sur un territoire seront privilégiées.

### **3. Mémoires du travail**

L'histoire du XXe siècle est aussi une histoire sociale marquée à la fois par la généralisation du salariat, notamment féminin, et l'accroissement numérique des populations ouvrières urbaines dans le prolongement des révolutions industrielles du XIXe siècle.

Les projets présentés au titre de cette thématique s'attacheront à explorer les mémoires liées aux grandes industries régionales (mines, textile, métallurgie, caoutchouc et plastique...); un regard particulier pourra être porté sur des industries qui se sont fortement développées au XXe siècle (chimie, mécanique, électronique...), secteurs importants mais peu mis en valeur à ce jour.

Le travail dans un contexte de transformation du monde rural ou encore le développement du tertiaire peuvent entrer dans cette catégorie.

Dans tous les cas, l'accompagnement scientifique (sociologique, historique, ethnologique) sera une condition déterminante dans l'appréciation du projet.

## **II. CRITÈRES**

- **Démarche** : le projet doit faire apparaître une articulation entre une démarche scientifique (présence de personnes référentes ou d'un comité scientifique confirmé) et une action culturelle ou patrimoniale. Autant que possible, des informations sur les précédentes recherches effectuées sur le sujet seront transmises dans le dossier. Les projets culturels (création de spectacles, réalisation de films, d'expositions...) sans lien avec les questions mémorielles ou historiques envisagées d'un point de vue scientifique ne seront pas retenus. De même, les projets de recherche, publications, colloques universitaires... non articulés avec un projet culturel ne seront pas retenus.
- **Ancrage territorial** : le projet doit se dérouler sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
- **Diffusion et public** : les projets ouverts à des publics divers et proposant une large diffusion seront privilégiés. Les projets destinés uniquement à des publics spécifiques (public scolaire ou universitaire, notamment) ne seront pas retenus.
- **Mise en réseau** : seront privilégiés les projets de mise en réseau entre plusieurs institutions ainsi que l'ouverture à d'autres territoires, notamment vers l'Europe.

- **Budget/plan de financement** : le projet devra faire état des recherches de financement en cours et/ou des financements déjà acquis. La subvention demandée ne peut excéder 50 % du coût total du projet. Celui-ci ne pourra pas être recevable au titre de « l'appel à projet mémoires » s'il est déjà soutenu par d'autres financements émanant du Ministère de la culture et de la communication ou de la Région. **Le budget prévisionnel équilibré constituera un élément important d'appréciation de la faisabilité du projet.**

ATTENTION, NE PEUVENT PAS ETRE RETENUS :

- les demandes concernant du fonctionnement permanent (missions habituelles du porteur de projet) ;
- les reconstitutions historiques ;
- les commémorations ;
- les colloques universitaires ;
- les formations ;
- l'achat de matériel ;
- la construction de stèles et monuments.

**III. DOSSIER**

***1. Qui peut déposer un dossier ?***

- les associations ;
- les collectivités territoriales ;
- les laboratoires et centres universitaires ;
- les comités d'entreprises et d'établissements pour leur action culturelle, dans le strict cadre des articles R 432-11 et R 432-12 du Code du Travail.

***2. Composition du dossier***

**L'intégralité du dossier est à transmettre par voie électronique (seuls le courrier de demande de subvention et les courriers des garants scientifiques doivent nous parvenir par courrier postal, la signature originale étant requise).**

**Tout dossier incomplet ou hors délai sera automatiquement refusé. Merci de vous assurer que toutes les pièces demandées nous ont été transmises.**

- **À transmettre par courrier postal à :**

Région Auvergne – Rhône-Alpes  
 Direction de la culture  
 Service Patrimoine et Arts plastiques  
 1, Esplanade François Mitterrand – CS 20033  
 69269 LYON CEDEX 02 CEDEX

Direction Régionale des Affaires Culturelles  
 Service de l'ethnologie  
 Le Grenier d'Abondance  
 6, quai St Vincent  
 69283 – LYON CEDEX 01

- un courrier officiel de demande de subvention, **daté et signé par l'autorité compétente** (Président de l'association, exécutif de la collectivité...), précisant l'intitulé du projet et la somme demandée ;
- les courriers des garants scientifiques cités dans le dossier, précisant la nature de leur contribution au projet ainsi que leur qualification.

- **À transmettre, en un seul envoi, par courrier électronique à :**

**[anne-lise.curcio@culture.gouv.fr](mailto:anne-lise.curcio@culture.gouv.fr) ET [memoires@auvergnerhonealpes.eu](mailto:memoires@auvergnerhonealpes.eu)**

(si le format du dossier est trop lourd pour un envoi par courriel, merci d'utiliser la plate-forme de téléchargement : [zephyrin.ext.culture.fr/](http://zephyrin.ext.culture.fr/))

- **la fiche synthétique** de candidature complétée, (document téléchargeable sur les sites <http://www.auvergnerhonealpes.eu/> et <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes>), à conserver impérativement au format Excel, sans changer la taille des cellules

- **Le dossier en format PDF composé :**

1. d'un dossier de présentation du projet
2. d'un dossier administratif
3. d'un bilan qualitatif et financier (pour les structures déjà aidées par cet appel à projets)

### **1. Le dossier de présentation du projet doit comporter :**

- un descriptif détaillé du projet, incluant une présentation des partenaires et le calendrier prévisionnel, ainsi que le mode de diffusion, le public visé, le territoire... et le mode d'évaluation prévu du projet.
- Le budget prévisionnel détaillé du projet, selon les modalités suivantes :
  - le budget doit être équilibré et doit faire apparaître de façon détaillée les charges de personnel : tarif horaire, rémunération, charges ;
  - la somme demandée doit apparaître en recettes sous une ligne unique « appel à projets mémoires du XXe siècle État/Région » ;
  - si le projet se déroule sur plus d'une année, il conviendra de distinguer le budget global et le budget de l'année en cours.
- tout document permettant d'établir l'apport des co -financeurs (délibération, courrier...)
- un courrier du (des) garant(s) scientifique(s) impliqué(s) dans le projet, précisant la nature de leur contribution et leur qualification.

### **2. Le dossier administratif doit comporter :**

- un RIB et du numéro de SIRET. **Sans numéro de SIRET, aucune subvention ne pourra être attribuée**
- un budget prévisionnel annuel de structure détaillé et équilibré (pour une association)
- les statuts (pour une association)
- une délibération relative à la demande de subvention (pour une collectivité)

### **3. Un bilan qualitatif et financier est demandé :**

- ***pour les structures ayant déjà bénéficié d'une subvention dans le cadre de cet appel à projets***, un bilan qualitatif et financier des actions réalisées doit être joint à la demande.

### 3. Délais

La date butoir d'envoi des dossiers est fixée au **vendredi 3 juin dernier délai**. Les réponses, positives ou négatives, seront données dans les meilleurs délais, dans le respect des procédures décisionnelles de l'État et de la Région après examen des dossiers par un comité consultatif indépendant composé de professionnels et de scientifiques travaillant sur les thématiques mémorielles.

**Une seule session sera organisée en 2016.**

#### **ATTENTION :**

- **Tous les projets subventionnés dans le cadre de l'appel à projets « mémoires du XXe siècle » doivent faire apparaître les logos de la Région et de la DRAC (Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes), quelle que soit l'institution attribuant la subvention.**
- **À l'issue de l'opération et en plus du bilan comptable, il sera demandé aux candidats retenus un bilan comportant une présentation de la structure porteuse, une image ou deux du projet, une synthèse écrite de l'action menée. Ce bilan sera susceptible d'être publié sur le site internet de la Région et de la DRAC. (document téléchargeable sur les sites <http://www.auvergnerhonealpes.eu/> et <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes>)**

**Contacts** pour toute demande d'information :

- Anne-Lise CURCIO, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes – site de Lyon, Service Ethnologie : 04 72 00 44 27
- Service Patrimoine et Arts plastiques de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : 04 26 73 44 31